

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mercredi, 08 novembre 2017

---

## La CMCM frappe un grand coup dans le domaine de la prévention et de l'assistance

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Caisse Médico Complémentaire Mutualiste (CMCM) adoptera de nouveaux statuts à destination de ses quelques 265 000 membres. Et comme les changements en entraînent d'autres, ces modifications statutaires seront complétées par un large éventail de nouvelles prestations.

En effet, la CMCM, après avoir réalisé un excédent significatif, a choisi de redistribuer à ses membres une partie importante de celui-ci, c'est-à-dire plus de 4 millions d'euros. En sa qualité de mutuelle, la CMCM n'a pas pour objectif de réaliser des bénéfices. Sa vocation repose sur la solidarité et la redistribution.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier, la CMCM proposera par conséquent à ses membres des prestations de prévention de maladies innovantes et adaptées aux exigences actuelles. Parmi les nouveautés les plus marquantes, citons :

### Régime Commun et Garantie Optionnelle Prestaplus

- Le lancement d'une contribution pour une consultation auprès d'un ostéopathe diplômé à hauteur de max. 25€ par an et par personne à travers le Régime Commun (10€) et la garantie optionnelle Prestaplus (15€). Cette prestation a été développée dans un esprit de prévention. Elle a également vocation à encourager une prise en charge par la CNS.
- La participation aux frais d'un test d'effort réalisé auprès d'un cardiologue et dûment autorisé par l'assurance maladie jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 25€ par année calendaire (Régime Commun 15€ et Prestaplus 10€).

### Garantie Optionnelle Prestaplus

- La prise en charge par la CMCM des consultations de toute personne mineure auprès d'un psychologue jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 25€ par année calendaire.

Zanter 1956  
Do, wann Dir eis braucht.

The logo for CMCM, consisting of the letters 'CMCM' in a bold, sans-serif font. The 'C' and 'M' are red, and the second 'C' and 'M' are blue.

CAISSE MÉDICO-  
COMPLÉMENTAIRE  
MUTUALISTE

## Garantie Optionnelle Denta & Optiplus

- Dans la garantie optionnelle Denta & Optiplus, de nombreuses prestations dentaires ont été revues à la hausse dont notamment les implants et les forfaits après contribution CNS (max. 75% au lieu de 70%) de même que le remboursement des montures de lunettes (30 € par an au lieu de tous les 3 ans).

À côté de ces prestations de prévention, la CMCM a également repensé les prestations de CMCM-Assistance (en cas d'accident ou de maladie à l'étranger), qui fait partie intégrante du Régime Commun et dont peut donc profiter chaque membre de la CMCM. Parmi ces nouveautés citons :

- L'augmentation du plafond des frais d'hospitalisation en cas d'accident ou de maladie soudaine survenu lors d'un séjour à l'étranger. La CMCM prend dorénavant en charge les frais jusqu'à 100 000 € (au lieu de 80 000 € précédemment) par personne et par événement.
- Une nouvelle couverture annulation-voyage à 750 € par voyage par personne (total annuel maximum de 1.500€/personne) avec une franchise de 50 € par voyage vient se rajouter aux prestations déjà inégalées de la couverture CMCM-Assistance.

Afin de garantir des services de qualité et de les pérenniser, les cotisations du Régime Commun ont été légèrement réévaluées. Elles seront augmentées de +/- 0,50 € par famille et par mois. Toutefois et malgré cette augmentation la CMCM reste l'unique prestataire au Luxembourg à offrir à ses clients des services de cette envergure pour une cotisation aussi modique.

---

## Contact presse

[bob.seyler@cmcm.lu](mailto:bob.seyler@cmcm.lu)

---